



YCL AUDIT
Commissariat aux comptes

ASSOCIATION REGIE DE QUARTIERS

**Rapport
du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels
exercice clos le 31/12/2025**



YCL AUDIT
Commissariat aux comptes

ASSOCIATION REGIE DE QUARTIERS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels exercice clos le 31/12/2025

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Régie de Quartiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

AB



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

AB



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Langueux,
Le 3 juin 2026.

Le commissaire aux comptes
Angélique Baron.





YCL AUDIT

Commissariat aux comptes

ASSOCIATION REGIE DE QUARTIERS

**Rapport spécial du Commissaire aux Comptes
Sur les conventions réglementées
Exercice clos le 31 décembre 2025**



YCL AUDIT
Commissariat aux comptes

ASSOCIATION REGIE DE QUARTIERS

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes Sur les conventions réglementées Exercice clos le 31 décembre 2025

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.



YCL AUDIT
Commissariat aux comptes

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Conformément aux dispositions statutaires de votre association, nous avons été informés que l'exécution des conventions, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Langueux,
Le 3 juin 2026.

Le commissaire aux comptes
Angélique Baron.





YCL AUDIT
Commissariat aux comptes

**ASSOCIATION
REGIE DE QUARTIERS**

Annexes

Bilan actif et passif

Compte de résultat

Annexes



YCL AUDIT

Commissariat aux comptes

BILAN ACTIF ET PASSIF

BILAN ACTIF

	31/12/2025		31/12/2024	
	Brut	Amort. et dép.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, droits similaires	7 812	7 812		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	125 100	34 056	91 043	105 106
Installations techniques, matériel et outillage industriels	225 414	116 311	109 103	105 364
Autres immobilisations corporelles	236 696	184 875	51 820	49 650
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				5 000
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations évaluées suivant mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				250
Total actif immobilisé (II)	595 024	343 055	251 968	265 370
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS EN COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
CREANCES				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances Clients et Comptes rattachés	106 768	1 094	105 673	141 905
Autres créances	302 439		302 439	179 164
Capital souscrit - appelé, non versé				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
DISPONIBILITES	259 182		259 182	310 825
Charges constatées d'avance	26 283		26 283	24 653
Total actif circulant (III)	694 673	1 094	693 579	656 548
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)	1 289 697	344 149	945 547	921 919

BILAN PASSIF

	31/12/2025	31/12/2024
CAPITAUX PROPRES		
Capital	8 548	8 548
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
RESERVES		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	642 047	799 729
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(1 082)	(157 681)
Subventions d'investissement	32 456	32 816
Provisions réglementées		
Total des capitaux propres (I)	681 969	683 413
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	27 284	26 503
Provisions pour charges	10 567	19 235
Total des provisions (III)	37 851	45 738
DETTES (1)		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	26 666	
Emprunts et dettes financières diverses		
DETTES D'EXPLOITATION		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	41 215	24 903
Dettes fiscales et sociales	149 328	167 674
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes	8 516	189
Produits constatés d'avance (1)		
Total des dettes (IV)	225 726	192 767
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	945 547	921 919
(1) Dont à moins d'un an	204 727	171 768
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(1 082,89)	(157 681,47)



YCL AUDIT
Commissariat aux comptes

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT 1/2

	France	Exportation	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation :				
Ventes de marchandises				
Production vendue : biens	805		805	710
Production vendue : services	967 847		967 847	918 213
Montant net du chiffre d'affaires	968 652		968 652	918 923
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			687 134	573 118
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				25 938
Autres produits			3 220	5 491
Total des produits d'exploitation (I)			1 659 006	1 523 471
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			42 698	33 195
Variation de stock				
Autres achats et charges externes			223 192	224 050
Impôts, taxes et versements assimilés			66 264	65 806
Salaires et traitements			1 041 753	1 082 338
Charges sociales du personnel			220 974	219 147
Cotisations personnelles de l'exploitant				
Dotations aux amortissements :				
- sur immobilisations			67 161	57 433
Dotations aux dépréciations :				
- sur immobilisations				
- sur actif circulant			1 094	
Dotations aux provisions				
Autres charges			5 810	6 771
Total des charges d'exploitation (II)			1 668 946	1 688 739
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			(9 940)	(165 268)
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun :				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				



COMPTE DE RESULTAT 2/2

	31/12/2025	31/12/2024
Produits financiers :		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	2 493	4 362
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers (V)	2 493	4 362
Charges financières :		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	681	
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	250	
Total des charges financières (VI)	931	
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)	1 562	4 362
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)	(8 378)	(160 905)
Produits exceptionnels :		
Sur opérations de gestion		1 596
Sur opérations en capital		7 068
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	19 997	3 950
Total des produits exceptionnels (VII)	19 997	12 614
Charges exceptionnelles :		
Sur opérations en gestion		1 558
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	12 110	6 803
Total des charges exceptionnelles (VIII)	12 110	8 362
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	7 887	4 252
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	592	1 028
Total des produits (I + III + V + VII)	1 681 497	1 540 448
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)	1 682 580	1 698 129
BENEFICE OU PERTE	(1 082)	(157 681)





YCL AUDIT

Commissariat aux comptes

ANNEXES

FAITS CARACTERISTIQUES

Le bilan de l'exercice présente un total de 945 547 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total de produits de 1 681 497 euros et un total de charges de 1 682 580 euros, dégageant ainsi un résultat de -1 082 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2025 et finit le 31/12/2025.

Il a une durée de 12 mois.

Rappel de l'objet social :

L'association agit prioritairement sur les quartiers de logements sociaux collectifs de la Ville de Lannion au travers de diverses activités liées à la gestion et à l'animation des quartiers. Elle a pour objet de promouvoir une citoyenneté active par - la lutte contre la précarité et l'exclusion sous toutes leurs formes, - l'insertion sociale et professionnelle des habitants des quartiers, - l'intervention et la responsabilisation collective des habitants. Dans ce cadre pourront notamment lui être confiées : - la gestion et l'entretien des espaces collectifs (parties communes des immeubles ou espaces extérieurs) et des équipements publics, - des actions visant à l'insertion sociale et économique de groupes sociaux défavorisés, et toutes tâches relevant de la gestion quotidienne et de l'animation des quartiers. L'Association prend place sur la Ville au contact de toutes les institutions, de tous les moyens existants ou intervenants qui concourent à la gestion de la vie quotidienne des habitants. Elle contribue à la mise en place des dispositifs techniques et de concertation qui faciliteront la coordination entre ces moyens et intervenants, afin de les gérer au plus près des besoins des habitants



REGLES ET METHODES COMPTABLES

PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION, COMPARABILITE DES COMPTES.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de bases et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté sauf l'application du nouveau PCG ANC 2022-01 précisé par la suite.

Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	3 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.



NOTES SUR L'APPLICATION DU REGLEMENT ANC 2022-06

PREMIER EXERCICE D'APPLICATION DU REGLEMENT ANC 2022-06

Le règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers est appliqué pour la première fois sur cet exercice.

Ce règlement modifie notamment la définition et la présentation du résultat exceptionnel, désormais limité aux produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel. En conséquence, certains éléments précédemment présentés en résultat exceptionnel sont désormais classés en résultat d'exploitation ou en résultat financier. Ces reclassements, le cas échéant, sont sans incidence sur le résultat net et les capitaux propres de l'exercice.

IMPACTS SUR L'EXERCICE COMPARATIF

L'exercice comparatif est présenté en appliquant le nouveau règlement ANC 2022-06

Les comptes utilisés sur l'exercice précédent ne sont pas modifiés, ils peuvent ne plus apparaître au sein de la même rubrique.

Les impacts sont présentés ci-dessous.

	31/12/2024	31/12/2024
IMPACTS SUR LES DETTES	ANCIEN	NOUVEAU
DETTE FINANCIERES	REGLEMENT	REGLEMENT
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses (2)		
Instruments financiers à terme		
DETTE D'EXPLOITATION		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	24 903	24 903
Dettes fiscales et sociales	167 674	167 674
DETTE DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes	189	189
Produits constatés d'avance		
Total des dettes (IV)	192 767	192 767
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)		

AUTRES IMPACTS ET INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Reclassement des produits exceptionnels en produits d'exploitation
- Reclassement des transferts de charge en décote directe des charges concernées notamment les remboursement de formation et d'indemnités pour arrêté mis directement dans le poste "Charges de personnel".



IMMOBILISATIONS

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres immobilisations incorporelles	7 812					7 812
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 812					7 812
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
Constructions sur sol d'autrui						
IAA des constructions	125 100					125 100
Instal tech, matériel outillage industriels	190 647		34 767		7 676	225 414
Instal., agencement, aménagement divers			1 041			1 041
Matériel de transport	183 131		22 287		5 000	200 419
Matériel de bureau, informatique et mobilier	34 322		912			35 234
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes	5 000				5 000	
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	538 202		59 008		17 676	587 211
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	250				275	
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	250				275	
TOTAL	546 265		59 008		17 951	595 024

AMORTISSEMENTS

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements 31/12/2025
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	7 812			7 812
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 812			7 812
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
IAA des constructions	19 994	14 062		34 056
Instal technique, matériel outillage industriels	85 283	31 027	7 676	116 311
Autres Instal., agencement, aménagement divers		309		309
Matériel de transport	148 972	17 323	5 000	161 296
Matériel de bureau, mobilier	18 832	4 437		23 269
Emballage récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	273 082	67 160	12 676	335 242
TOTAL	280 894	67 160	12 676	343 055



SUIVI DES FONDS ASSOCIATIFS

LIBELLE	Au début	Augmentations	Diminutions	A la fin
FONDS PROPRES				
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE				
Fonds propres statutaires	8 548			8 548
Fonds propres complémentaires				
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecart de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres réserves				
Report à nouveau	799 729		157 681	642 047
Excédent ou déficit de l'exercice	(157 681)			(1 082)
Situation nette (sous total)	650 596		157 681	649 513
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	32 816	7 000	7 360	32 456
Provisions réglementées				
Total des fonds propres	683 413	7 000	165 041	681 969

PROVISIONS

NATURE DES PROVISIONS	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Prov. pour recons. glissements min. et pété				
Prov. pour investissement				
Prov. pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
			Reprises totales	Dont non- utilisées
Prov. pour litiges				
Prov. pour garanties données aux clients				
Prov. pour pertes sur marchés à terme				
Prov. pour amendes et pénalités				
Prov. pour pertes de change				
Prov. pour pensions et obligations simil.	19 235		8 668	10 567
Prov. pour impôts				
Prov. pour renouvellement des immo.				
Prov. pour gros entretiens et grandes rév.				
Prov. pr charges soc. et fisc. sur congés				
Autres prov. pour risques et charges	26 503	12 110	11 329	27 284
TOTAL II	45 738	12 110	19 997	37 851
DEPRECIATIONS				
Sur immo. - incorporelles				
Sur immo. - corporelles				
Sur immo. - titres mis en équivalence				
Sur immo. - Titres de participation				
Sur immo. - autres immo. financières				
Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients		1 094		1 094
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL III		1 094		1 094
TOTAL GENERAL (I + II + III)	45 738	13 204	19 997	38 945
Dont dotations et reprises d'exploitation		1 094		
Dont dotations et reprises financières				
Dont dotations et reprises exceptionnelles		12 110	19 997	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice				

CREANCES ET DETTES

	31/12/2025	1 an au plus	Plus de 1 ans
CREANCES			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux	2 188	2 188	
Autres créances clients	104 579	104 579	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	26	26	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxes sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	302 412	302 412	
Charges constatées d'avances	26 283	26 283	
TOTAL DES CREANCES	435 490	435 490	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

	31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
DETTES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
Emprunts dettes ets de crédit plus de 1 an à l'origine	26 666	5 667	20 998	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	41 215	41 215		
Personnel et comptes rattachés	60 188	60 188		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	82 066	82 066		
Impôts sur les bénéfices	592	592		
Taxes sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes versements assimilés	6 481	6 481		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	8 516	8 516		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	225 726	204 727	20 998	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	29 878			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	3 211			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)				



INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Produits à recevoir :

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	11 407 €
Subvention à recevoir	289 961 €
Autres remboursement à recevoir	10 450 €
TOTAL	311 818 €

Charges à payer :

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 973 €
Dettes fiscales et sociales	147 629 €
Subvention à reverser	8 248 €
TOTAL	164 850 €

Charges et produits constatés d'avance :

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	26 283.47 €
TOTAL	

Subventions d'équipement :

Les subventions d'équipements sont comptabilisées en comptes 131000. Elles sont étalées sur la durée d'amortissement réalisées à savoir :

- 37.000 € / FDI - BLANCHISSERIE ; Amortissement de la subvention sur 7 ans.
- 15.000 € / Fondation BRUNEAU ; Amortissement de la subvention sur 7 ans

Provision pour risque et charges :

La provision pour risque de perte sur le FSE est incluse dans la provision pour risque et charges.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT :

Valorisation des contributions volontaires

Les contribution volontaires concernent :

- La mise à disposition d'un local gratuitement valorisée à 4.927 € pour 2025 comme pour 2024
- Les heures des bénévoles valorisée à 134 heures contre 132 heures en 2024 pour un taux horaire à 30 € soit 4.020 € contre 3.964 € en 2024.

Subvention par type de financeurs :

Financier	Montant
ETAT	447 998 €
EUROPE	42 967 €
VILLE	35 205 €
Département	142 396 €
Divers	18 750 €

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 4029 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET D'AUTRES INFORMATIONS :

Effectif :

L'effectif moyen sur 2025 est de 42.94 salariés.

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Une provision pour charges est comptabilisée tous les ans.

Indemnité de départ à la retraite



INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Tranches d'âges	Engagement	Montant
	Provision 2025	10 567
Engagement total		

Hypothèses de calculs retenues

PROVISION POUR INDEMNITE DE DEPART A LA RETRAITE : Aucun contrat souscrit. Option pour comptabilisation de la provision. Taux d'actualisation retenu au 31/12/25 : 3.96% Age de départ à la retraite : 64 ans Taux de turn over : Faible

La provision pour indemnités retraite est en baisse suite à l'application du règlement ANC 2021 depuis cette année sur la méthode de calcul appliquée.

